

Département
PAS-de-CALAIS

COMMUNE de BEAURAINVILLE

Arrondissement
MONTREUIL-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Canton
AUXI-LE-CHATEAU

RH_2026_01

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

La Maire de la commune de BEAURAINVILLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n° 2019-07 en date du 19/03/2019 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du CST,

Vu la délibération n° 2021-15 en date du 06/04/2021 fixant le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° RH_2021_09 fixant les lignes directrices de gestion à partir du 1^{er} avril 2021,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Examen professionnel ou à l'ancienneté	Date d'effet de la nomination
CLODY Marie-Aimée	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Ancienneté	1 ^{er} /07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Beaurainville, le 19/11/2025

Jeannie SERGENT, Maire

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

